Les mauvais temps, qui ont apporté aux fabricants d'étoffe pour parapluie une satisfaction momentanée, exercent sur l'ombrelle une influence absolument contraire. Cette étoffe en façonné teint en pièce, a terminé sa campagne au tissage, et les commissions se sont livrées régulièrement ; mais la pluie est venue ralentir sensiblement la vente au détail.

La fabrication du ruban façonné chaîne grège tramé coton ou tramé schappe est encore très faible, et les prix de façon ne deviennent pas meilleurs. On suppose que le tissage de cette étoffe a quelques chances de reprendre, le mois prochain, un peu plus de vigueur.

La mousseline soie en 35 et en 120 centimètres, et le crêpe lisse continuent à fournir un travail assez régulier dans les établissements mécaniques où l'on traite spécialement les articles à torsion.

A Lyon, dans les ateliers à la main, les métiers de façonnés sont, en grande partie, condamnés à l'inaction et l'on n'y tisse guère que des essais en damas à 1 et à 2 lats, en damas pékin moire et en petits façonnés. Les métiers d'uni ont encore de l'occupation avec la moire et le taffetas cuit uni couleur.

A la campagne, la fabrication à bras se comporte à peu près aussi mal que par le passé.

Dans les régions où l'on traite les étoffes de soie pure, les métiers sont encore entretenus par le taffetas cuit uni noir, la petite faille couleur et la moire. Mais, dans ce dernier tissu, il faut noter l'absence de commissions nouvelles qui fait craindre un arrêt, peut-être prochain, de la fabrication. Dans d'autres contrées, il y a pénurie complète d'ordres de tissage, sauf en ce qui regarde le satin grège, dans de très gros comptes, qui se tissent, sur les métiers à la main, à des prix moins élevés que dans les usines mécaniques.

En résumé, la situation générale du tissage est moins rassurante que lors de notre dernier compte-rendu, car les éléments de travail sur lesquels on fondait quelque espoir de reprise, menacent de faire défaut. Le satin grège, qui semblait s'apprêter à prendre un sérieux élan, a brusquement ralenti sa marche dans les usines mécaniques; la moire, dans les ateliers à la main, donne des signes de défaillance qui font craindre que ses jours ne soient déjà comptés. Il convient, néanmoins, de remarquer que les commissions en tissus cuits couleur se transmettent tardivement et peuvent n'être que simplement ajournées de quelques semaines.

NOUVELLES DU JOUR

Les arrestations d'anarchistes à Paris

Paris, 24 mai. — La quatrième arrestation d'anarchiste que la préfecture de police faisait prévoir a été effectuée aujourd'hui, mais la police continue à garder le secret le plus absolu sur ses opérations.

De nouveaux mandats d'arrêt ont été, dit-on, lancés. On ajoute que les arrestations qui viennent d'être faites retardent la clôture de l'instruction contre les compagnons incarcérés successivement depuis deux mois.

Paris, 24 mai. — Les quatre dernières arrestations d'anarchistes seraient réellement importantes. Elles établiraient en effet la complicité des anarchistes dits intellectuels dans la propagande par le fait.

On aurait trouvé notamment chez un des derniers inculpés un testament du père d'Henri Gauche, léguant à Jean Grave, gérant de la *Révolte*, récemment condamné, une somme de 300,000 francs pour assurer la propagande anarchiste.

Après une tempête. — Onze jours en mer. — Un mousse de douze ans

Toulon, 24 mai. — Pendant la tempête du 11 mai dernier, un bateau de pêche de St-Tropez, le *Tonin*, fut entraîné au large n'ayant à son bord qu'un mousse âgé de 12 ans. On le croyait perdu lorsque hier le *Tonin* est venu s'échouer sur la plage de Pampelune.

Le malheureux petit mousse était vivant encore et c'est miracle si l'on songe aux onze jours et douze nuits de privations, de souffrances et d'angoisses qu'il a passées, perdu en pleine mer.

Le pauvre petit a été recueilli et soigné par les habitants d'un village voisin de Toulon.

Le mariage de la princesse Joséphine

Bruxelles, 24 mai. — Le roi de Roumanie arrivera samedi à Bruxelles. Le prince Frédéric de Prusse arrivera à une heure. Ils seront officiellement reçus.

Le mariage de la princesse Joséphine et du prince de Hohenzollern sera célébré au Palais lundi prochain.

Après la cérémonie, les mariés partiront pour Paris. Ils visiteront ensuite la Suisse et l'Allemagne. La comtesse de Flandre et la princesse Henriette partiront le 2 juin pour le Mont Dore.

Troubles à Port-Saïd

Port-Saïd, 24 mai. — La grève des ouvriers du port continue. Des troubles paraissent imminents. Dans les bagarres qui se sont produites, il y a eu de nombreux blessés. Les compagnies anglaises ont suspendu leurs affaires. Les vaisseaux anglais le *Fearless* et le *Garnet* sont prêts à débarquer leurs troupes.

L'anniversaire de la semaine sanglante — Une réunion ratée

Paris, 24 mai. — Le comité guesdiste avait organisé, à l'Alcazar d'Italie, avenue de Choisy, un grand meeting auquel tous les députés socialistes avaient promis, disaient les affiches, d'assister, et où l'on devait organiser une manifestation imposante pour l'anniversaire de la semaine sanglante. Une centaine de personnes à peine étaient réunies dans l'immense salle. Quant aux députés socialistes, ils étaient tous absents. Un seul, M. Coutant, s'était excusé.

La séance s'est terminée par l'adoption d'un ordre du jour invitant les socialistes à manifester dimanche devant le mur des fédérés.

A la commission des douanes

Paris, 24 mai. — La commission des douanes s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Meline; elle a décidé de repousser toute augmentation de droits sur les raisins secs. Elle a ajourné à mardi l'examen des propositions sur le régime intérieur des vins de raisins secs.

Elle a adopté, en ce qui concerne les mélasses étrangères, l'augmentation de 10 et 12 centimes proposée par M. Georges Graux.

Le corps d'Emile Henry remis à sa mère

Paris, 24 mai. — En remettant à Mme Henry, le corps de son fils, on lui a fait, dit-on, promettre de tenir secret le lieu de l'inhumation, afin d'éviter le retour des manifestations scandaleuses qui se sont produites sur la tombe de Vaillant. Ce n'est, paraît-il, que sur l'engagement formel pris par Mme Henry, qu'elle a été mise en possession de la dépouille d'Emile. Le corps n'a pas été inhumé au Père-Lachaise, comme on l'avait dit, il a été transporté la nuit aux environs de Paris, probablement à Brévannes.

Paris, 24 mai. — On a dit que les restes d'Emile Henry avaient été transportés successivement au Père-Lachaise et en Seine-et-Oise.

A la préfecture de police, on répond que des ordres ont dû être donnés pour que, le public ignorant le lieu de sépulture d'Emile Henry, les incidents regrettables qui se sont produits sur la tombe de Vaillant ne se renouvellent pas.

Une triple évasion à la prison militaire du Cherche Midi

Paris, 24 mai. — Un sergent et deux soldats, détenus à la prison du Cherche-Midi, ont réussi à prendre la fuite. Mais au moment où ils franchissaient le mur d'enceinte, ils furent aperçus par une sentinelle qui tira, sans les atteindre, un coup de feu sur les fugitifs. Ceux-ci se voyant découverts, n'eurent plus qu'une pensée, se soustraire à ceux qui leur donnaient la chasse. Le sergent se cacha dans un taillis d'un jardin de la rue du Regard, les deux autres dans un grenier à fourrages de la même rue. Tous trois ne tarderont pas à être capturés et reconduits dans leurs cellules.

Une aggravation de peine de soixante jours de cellule leur a été infligée.

Un audacieux exploit de malfaiteurs au Texas

New-York, 24 mai. — Quatre filous armés ont fait irruption dans l'établissement de la Banque Nationale de Long-View, au Texas, et sommant le directeur et les employés de se tenir tranquilles sous peine de mort, se sont emparés d'une somme de 2,500 dollars. La police, aidée de quelques citoyens essaya de les arrêter; des coups de feu furent échangés. Un des voleurs fut tué et ses trois compagnons réussirent à s'échapper à cheval. Un habitant a été tué et quatre blessés.

L'anniversaire de la Commune

Paris, 24 mai. — Le groupe socialiste de la Chambre a voté aujourd'hui les résolutions suivantes :

« Le groupe socialiste, voulant honorer la mémoire des morts tombés en mai 1871 pour la défense de l'idée républicaine et socialiste, décide qu'une délégation de ses membres déposera en son nom, le dimanche 27 mai, une couronne au cimetière du Père-Lachaise.

» Il décide, en outre, que ceux de ses membres qui seront appelés au meeting de Marseille déposeront en son nom une couronne sur la tombe de Gaston Crémieux. »

Le groupe décide ensuite qu'il étudiera dans sa prochaine séance la question budgétaire et sa participation au congrès de Zurich.

Les huit heures au régiment

Le général Poitlotte de Saint-Mars, commandant en chef le XIIe corps d'armée, dans une note circulaire aux troupes sous ses ordres, proteste contre la mauvaise tenue de certains ateliers militaires, et l'exploitation des travailleurs militaires « surmenés sans merci » par des chefs ouvriers armés contre eux du droit de punir dans les plus larges limites.

Dorénavant, dans le XIIe corps, la durée du travail journalier *ne dépassera pas huit heures*. Les ateliers seront fermés les dimanches rigoureusement. Et ce n'est que très rarement, en cas de force majeure, et après en avoir rendu compte au général de brigade, que les séances pourront être prolongées au-delà de huit heures ou avoir lieu le dimanche, « car il est certain que l'excès du travail en diminue la qualité ». Le payement aura lieu tous les samedis, et la liste de paye sera collée immédiatement sur une pancarte affichée dans l'atelier, indiquant les heures des séances, des repas et des repos.

La circulaire se termine par cette phrase : « Si l'on rencontre la routine, on la brisera. »

Importantes arrestations à Paris

Paris, 24 mai. — La préfecture de police considère les arrestations des trois anarchistes Henri Gauche, Guérin et Beautieu comme très importantes.

Un journal du soir annonce une quatrième arrestation; enfin un autre anarchiste serait activement recherché.

M. Puibaraud dit à ce sujet : « Il n'est impossible de donner aucun renseignement maintenant; ce soir, nous pourrons parler, pas avant. Cela pourrait nous faire manquer une opération qui est très importante. »

Tout ce que nous avons pu savoir, c'est que les agents de la brigade de M. Fédée sont mobilisés depuis quarante-huit heures et nuit et jour parcourent Paris. Ce matin encore, un grand nombre d'entre eux, dirigés par par l'inspecteur principal Lefoulon, se sont rendus à Montmartre où ils filaient deux anarchistes.

Journalistes anglais

S. Em. le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, a assisté au banquet annuel des journalistes anglais, comme rédacteur en chef du *Tablet*.

Dans son toast, le cardinal déclara qu'il y a plus de 25 ans qu'il exerce la profession de journaliste, fit l'éloge de la presse anglaise et termina en déclarant qu'il n'y a pas de moyen plus facile d'atteindre le public que par la presse, qu'on écoute plus la parole du journaliste que celle du prédicateur.

Le mariage du Tzarewitch

Paris, 24 mai. — L'amiral Gervais déclare dénuée de fondement l'information d'après laquelle il serait chargé de représenter le gouvernement au mariage du tzarewitch.

La santé de M. Gladstone

Londres, 24 mai. — M. Gladstone a subi dans la matinée l'opération de la cataracte à l'œil droit. L'opération a parfaitement réussi.

Les cochers de Londres

Londres, 24 mai. — Les tentatives d'arbitrage entre les propriétaires et les cochers de fiacre ont échoué.

Lord Shrewsbury, qui possède un grand nombre de fiacres, met en vente sa cavalerie et son matériel.

Une émeute en Allemagne

Kassel, 24 mai. — A la suite d'une bagarre motivée par l'arrestation d'une maçon ivre que malmenait la police allemande, une échauffourée a eu lieu.

Deux cents hussards ont été requis pour disperser la foule; il y a eu 43 arrestations.

Un attentat politique à Constantinople

Constantinople, 24 mai. — Hier, matin, deux Arméniens déguisés en portefaix, à Galata, près du Crédit lyonnais, ont tiré des coups de pistolet sur Simon Marsoud bey riche banquier arménien, premier drogman, conseiller du patriarche arménien schismatique, très impopulaire et soupçonné de manquer de patriotisme.

Il a été blessé dans la region du foie. La blessure est peu grave. Les assassins ont été arrêtés.

Le caractère politique de cet attentat cause une certaine sensation.

Machines infernales en Hongrie

Budapesth, 24 mai. — Depuis quelque temps, plusieurs propriétaires fonciers de Miskslez (Hongrie) et environs, recevaient par la poste des envois de dynamite ou des machines infernales remplies de matières explosibles.

Il en résulta une grande panique parmi les intéressés et de nombreuses personnes refusèrent de prendre livraison de colis postaux dont elles ne connaissaient pas les expéditeurs.

Hier, on a enfin réussi à mettre la main sur l'auteur de ces tentatives criminelles. C'est un nommé Laurent Buckner, mécanicien.

Les experts qui ont examiné les machines infernales confectionnées par Buckner ont déclaré que leur explosion aurait pu occasionner de grands dégâts.

Les déchargeurs de charbon de Port Saïd

Port-Saïd, 24 mai. — La grève des déchargeurs de charbon persiste. Trois cents ouvriers seulement ont repris le travail.

Les bagarres continuent et il y a nombre de blessés ; les vaisseaux anglais le *Fearless* et le *Garnet* sont prêts à débarquer leurs troupes.

Les guerres civiles dans l'Amérique centrale

New-York, 24 mai. — On mande de Libertad (Salvador) que de sérieux engagements ont eu lieu depuis le 15 courant entre les insurgés et les troupes du gouvernement.

Il y aurait eu 3,000 morts et de nombreux blessés.

Les grèves en Pensylvanie

New-York, 24 mai. — Un télégramme d'Evansville annonce que 2,500 grévistes du district voisin se sont portés hier à la station de Hille pour forcer les mineurs à suspendre le travail.

Ceux-ci ayant refusé, il s'ensuivit un combat dans lequel deux hommes furent tués et cinq blessés.

Fin du conflit entre le Brésil et le Portugal

Rio-de-Janeiro, 24 mai. — Le président Peixoto a envoyé au congrès un *message annonçant que le différend* entre le Portugal et le Brésil avait été réglé à l'amiable.

Une bruyante altercation dans un café de Paris

Paris, 24 mai. — Une violente altercation, accompagnée de voies de fait, a eu lieu ce soir, au café Mabieu, situé à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue Soufflot, entre M. Pietrix, fils de l'ancien préfet de police de l'Empire, et M. Hild, préparateur à la faculté de médecine.

L'émoi a été d'autant plus vif que, dans la chaleur de la lutte, des tables ont été brisées et que plusieurs consommateurs qui avaient voulu s'interposer ont reçu des horions.

Finalement, les deux adversaires qui avaient d'ailleurs échangé leurs cartes ont été conduits au poste de police où procès-verbal a été dressé contre eux.

Les courses à Longchamp

Paris, 24 mai. — Prix de Courcelles : 1er, Bouffey; 2 Archibald; 3e, Papillon. — Prix de Montfort : 1er, Acol 2e, Aquarium; 3e, Campéador. — Prix de Saint-Georges : 1er, Templier; 2e, Prist; 3e, Danicheff. — Prix des Acacias : 1er. Dolma Baghiché; 2e, Le Pompom; 3e, Boutaq. — Prix de Compiègne : 1er, Sénégal; 2e, Capulet; 3e, Francillon. — Prix du Champ de Mars : 1er, Charleval; 2e, Essex; 3e, Tina.

LA FOIRE DE NIJNI-NOVGOROD DE 1893

M. Van Scherpenzeel Thim, consul général de Belgique à Moscou, dit que la dernière foire de Nijni-Novgorod peut être considérée comme brillante. L'ensemble des transactions de tout genre auxquelles elle a donné lieu se chiffre par 416,400,000 roubles.

Néanmoins on continue à remarquer, en général, une décroissance des affaires à cette célèbre et historique foire de Nijni. Ce fait est dû en grande partie aux nouveaux chemins de fer construits dans l'Est de l'empire et surtout au chemin de fer transcaspien, qui a établi des relations suivies de tout le commerce russe avec l'Asie centrale. Certaines branches de l'activité commerciale à la foire, métaux, instruments, vins, etc., suivent cependant une voie progressive.

La plupart des caravanes apportaient autrefois le thé à Nijni ; actuellement ce marché ne sert d'intermédiaire au commerce, de cet article que pour environ un quart de la totalité de ce produit consommé en Russie.

Une exposition nationale de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des beaux arts aura lieu à Nijni-Novgorod, en 1896.

Situation météorologique. — Roubaix, 25 mai. — Hauteur barométrique 758 Température
A sept heures du matin 11 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 20 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 19 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les premières communions. — Les paroisses de Saint-Martin, de Notre-Dame, du Sacré-Cœur et de Saint-Joseph étaient en fête, jeudi, à l'occasion de la cérémonie toujours si émouvante de la première communion.

Dans toutes les églises, les enfants, préparés de longue main à ce grand acte de la vie, par une instruction religieuse solide, et en dernier lieu par les exercices de la retraite, ont été admirables de tenue et de recueillement.

La décoration des sanctuaires était celle des plus belles solennités, et les pompes du culte déployaient tout leur éclat, pour célébrer en même temps la Fête-Dieu.

Une très nombreuse assistance, composée en grande partie des familles et des amis des premiers communiants, a suivi avec empressement les différents offices de la journée.

Beaucoup de parents, pères, mères, frères, sœurs, ont donné un édifiant spectacle, en s'approchant de la Sainte-Table à l'exemple des enfants.

Partout la messe de communion, proprement dite, a été célébrée à sept heures par les premiers pasteurs des paroisses, qui ont prononcé les allocutions de circonstance. A Saint Joseph, le R. P. Sencié, de la Congrégation de Marie, de Tourcoing, a dit un magnifique sermon.

A Saint-Martin et au Sacré-Cœur, une grand'messe a été chantée à dix heures. Dans la première de ces églises, c'est le R. P. Vanden Bossche, de l'ordre des Récollets, qui a officié.

Ce religieux, surveillant au Scholasticat de Lokeren (Belgique) appartient à une famille de notre ville ; il avait tenu à venir à Roubaix, pour assister à la première communion de son jeune frère.

Après l'Evangile, un sermon a été prononcé par M. l'abbé Lefebvre, premier vicaire.

M. l'abbé Debruille, premier vicaire de la paroisse, a officié au Sacré-Cœur.

Les vêpres solennelles du jour ont eu lieu à trois heures, à St-Martin et à Notre-Dame; à quatre heures, au Sacré-Cœur et à St-Joseph.

A Saint-Martin, le sermon a été donné par M. l'abbé Declerck, à Notre-Dame par M. l'abbé Chavatte, vicaires de ces paroisses ; au Sacré-Cœur par M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires ; à Saint-Joseph par M. l'abbé Lesage, curé.

La consécration au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, à Saint Joseph, et le renouvellement des promesses du baptême ont profondément impressionné toutes les personnes présentes.

Le nombre des premiers communiants et communiantes, pour les quatre paroisses réunies, est de treize cent vingt-cinq, se décomposant ainsi : deux cent dix garçons et cent quatre-vingts filles pour Saint-Martin, ensemble trois cent quatre-vingt-dix; cent soixante-dix garçons et cent quatre-vingt dix filles pour Notre-Dame, ensemble trois cent soixante; cent trente garçons et cent cinquante-cinq filles pour le Sacré-Cœur, ensemble deux cent quatre-vingt-cinq; cent quarante garçons et cent cinquante filles pour Saint-Joseph, ensemble deux cent quatre-vingt-dix.

On sait que la première communion a eu lieu, dimanche dernier, à l'église du Saint-Sépulcre et à celle de Saint-Jean-Baptiste. Elle est fixée au dimanche 3 juin, dans la paroisse du Très-Saint-Rédempteur, et au jeudi 7, dans celle de Sainte-Elisabeth.

Les primes à la culture du lin et du chanvre. — Un avis de la préfecture du Nord, en date du 24 mai, adressé à tous les maires du département, rappelle qu'aux termes du décret du 18 mars 1893, tout cultivateur de lin ou de chanvre, qui veut bénéficier de la prime accordée par la loi du 13 janvier 1892, doit en faire la déclaration à la mairie, *au plus tard le 1er juin* de chaque année pour les cultures du lin, et *le 1er juillet* pour les cultures du chanvre.

La prime n'est due qu'autant que la superficie cultivée en lin ou en chanvre est de *dix ares* au moins.

Un état indiquant les noms des cultivateurs réclamant la prime, et mentionnant les numéros des parcelles cultivées en lin ou en chanvre, ainsi que leurs superficies, doit être affiché à la porte de la Mairie, le 10 juillet au plus tard,

Pendant un délai de quinze jours, un registre sera ouvert dans chaque mairie, pour recevoir les observations.

Fin de la grève de l'établissement Vanlaethem rue Saint-Antoine. — Ainsi que nous le faisions prévoir dans notre dernière édition, les grévistes de la filature de MM. Vanlaethem et Cie, rue St-Antoine, ont repris le travail jeudi.

Un audacieux escroc. — Quêtes à domicile, sous un costume religieux. — Arrestation par un négociant de Roubaix. — Un négociant de Roubaix avait lu dans un journal qu'un prétendu Frère, véritable escroc, était en train d'exploiter la charité des personnes chrétiennes de Roubaix, en quêtant à domicile comme envoyé par la Maison des Frères de la Croix de Jésus à Châsu, diocèse de Belly.

Le signalement le représentait revêtu d'une soutane et d'une pèlerine usées, et paraissant âgé de vingt à vingt-cinq ans.

Dans l'après-midi de jeudi, vers trois heures, le négociant dont il s'agit, que nous appellerons M.X..., pour les besoins de notre récit, passait dans la rue des Fabricants, lorsque son attention fut attirée par un individu sonnant à la porte d'une maison, dans le costume indiqué par le journal.

Une serviette usée que l'étranger tenait à la main, et son air de jeunesse achevèrent de dissiper les doutes que M. X... aurait pu entretenir sur son identité.

Il s'approcha de lui. « Vous venez de sonner, » lui dit-il, « chez M. Z ..; ce monsieur ss trouve en face, à son bureau; veuillez y entrer. Je vais d'ailleurs vous y conduire ».

L'autre accepta, et s'empressa de suivre M. X..., mais celui-ci, avant d'introduire le visiteur, prit le temps de renseigner le maître de céans sur les agissements suspects de celui qu'il allait recevoir.

L'inconnu fut ensuite prié d'entrer, et ces messieurs lui demandèrent ce qu'il désirait. Ce dernier répondit avec une assurance imperturbable qu'il quêtait de ville en ville pour l'œuvre de l'Institut des Frères de la Croix de Jésus.

« Vous n'êtes qu'un escroc, » lui dit à brûle-pourpoint M. X...

« Mais, Monsieur, vous m'insultez, » s'écria le prétendu Frère.

« Voici un journal qui donne votre signalement, » répliqua M. X.... « et qui dit en en toutes lettres que vous êtes un escroc. Je vais vous faire arrêter; mais comme vous portez un costume ecclésiastique, je veux vous faire donner auparavant des vêtements laïcs, pour éviter un scandale. »

L'étranger, se voyant démasqué, changea de ton. Il prétendit avoir été Frère, bien que n'appartenant plus régulièrement à la Congrégation; puis il supplia ces messieurs de ne pas le faire arrêter, assurant qu'il était autorisé à quêter à domicile pour la Maison de Châsu.

Toutes ces protestations n'eurent pas le don d'émouvoir ceux à qui elles s'adressaient, et un exprès fut envoyé au bureau de la police de sûreté.

En attendant l'arrivée des agents, on voulut faire ôter sa soutane à l'individu ; il s'y refusa énergiquement, on saura tout à l'heure pourquoi.

Le prétendu Frère, emmené bientôt au poste, ne consentit pas à donner l'adresse de son domicile actuel. Il se contenta de déclarer qu'il se nommait Jules Dumont, qu'il était né à Lyon et âgé de vingt-quatre ans, et s'obstina à taire le lieu d'où il venait.

On trouva sur lui une certaine somme d'argent, cinquante francs environ, qu'il déclara être le produit de ses collectes de la journée dans différentes maisons de Roubaix.

Un livre de quêtes, renfermé dans sa serviette, accuse un chiffre d'encaissements assez importants. On a lieu de se demander où peut bien être passé le déficit.

Sous son costume religieux, l'escroc portait un costume civil complet ; voilà pourquoi il avait si formellement refusé d'enlever soutane et pèlerine chez la personne de la rue des Fabricants.

Jules Dumont, ou le soi-disant tel, a été écroué au dépôt central de sûreté, en attendant sa comparution devant le commissaire du deuxième arrondissement.

Arrestation d'un maître chanteur. — M. Frémaux-Decamp, rentier, rue de Tournai, trouvait mercredi matin, dans le couloir de sa maison, une lettre ainsi conçue :

« Roubaix, le 22 mai.

» Monsieur,

Si votre père vivait encore, il saurait de quoi je veux l'entretenir : mais pour éviter le déshonneur de votre famille, je vous invite à verser une somme de mille francs, à la personne que je désigne plus bas.

» Vous n'êtes pas sans savoir que votre père a volé une vieille rentière de Wattrelos le 24 juillet 1839.

» Je vous prie, en consequence, de vous rendre mercredi 23 mai, à neuf heures et demie du soir, entre la ferme de M. Lebrun et celle de M. Florimond Desprès au près de l'église du Saint-Rédempteur.

» Si vous n'y rendez pas, tant pis pour vous et pour votre famille : ce ne sera plus mille francs que vous devrez verser, tous vos biens seront confisqués.

» D'ailleurs les pièces n'ayant jamais été trouvées, votre père n'a pu être inquiété par la police. Si la somme n'est pas remise, les pièces seront déposées à la préfecture du Nord.

» Comme je vous le dis plus haut, ce ne sera pas moi qui me présenterai, mais bien mon secrétaire, à qui vous donnerez la somme; en échange il vous remettra les pièces.

» Dès que vous aurez pris connaissance de la lettre, veuillez la mettre au feu.

» Le mot d'ordre sera *Paris*; je vous prie de ne pas l'oublier. »

A la lettre, qui portait les signatures de MM. Henri Carrette, maire de Roubaix et Vancostenoble, commissaire de police, était joint un billet ainsi conçu :

« Si vous ne savez pas lire, soumettez la lettre à une personne de confiance. »

M. Fremaux communiqua cette lettre à ses frères qui la remirent à M. Barroyer, commissaire central.

Dans le courant de l'après-midi M. Huyghe, inspecteur de la sûreté, se rendit rue de Mons et convint avec MM. Fremaux que l'un de ceux-ci irait au rendez-vous, et que l'inspecteur lui-même s'embusquerait, avec des agents, aux abords de la ferme de M. Desprès.

M. Jean-Baptiste Frémaux n'était pas plutôt arrivé à l'endroit indiqué par la lettre, qu'il fut accosté par un jeune homme, qui, tout de suite, murmura le mot « Paris ».

M. Frémaux n'hésita pas : il saisit le maître chanteur à bras-le-corps, et les agents, après avoir tiré un coup de revolver en l'air, le ligotèrent et le conduisirent au poste central. Là, il a déclaré se nommer Georges Pernois, être ouvrier peigneur, avoir 18 ans, et habiter rue d'Antoing.

Jeudi matin, après avoir subi un interrogatoire de M. Barroyer, commissaire central, Pernois a été mis en présence de M. M. Frémaux.

Son arrestation a été maintenue.

Un camion de balles de laine en feu. — Jeudi matin, vers onze heures et demie, deux camions chargés de balles de laine, descendaient la rue d'Alger, vers la Grande-Rue, à une distance de quatre-vingts mètres environ l'un de l'autre.

A un certain moment, le conducteur du deuxième équipage, Tilgat, aperçut un groupe de gamins qui, après avoir suivi le premier camion, prenaient la fuite; au même instant, des flammes s'échappaient des balles de laine.

Tilgat donna aussitôt l'alarme, et, aidé de plusieurs personnes du voisinage ainsi que du conducteur du camion en feu, J. Scrive, parvint à éteindre les flammes.

Les dégâts sont assez considérables. M. Chapé, commissaire de police, qui a ouvert une enquête, suppose que le feu a été mis par les enfants signalés par Tilgat.

Tribunal de simple police. — *Audience du jeudi 24 mai.* M. Petit, juge de paix du canton-Nord, préside, assisté de M. Charles Duthy, greffier. Le siège du ministère public est occupé par M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement.

Les délinquants, au nombre de quatre-vingts, poursuivis pour défaut de balayage, de divagation de chiens, de tapage nocturne, violences légères, etc. sont condamnés à une amende variant entre un, deux et trois francs et trois journées de travail.

Un boucher de Croix est condamné à deux francs d'amende, pour défaut d'étiquetage de sa marchandise.

La séance, ouverte à deux heures, est levée à 3 h. 48.

Menus faits. — *Dans la journée de mercredi, le service de* des chiens errant sur la voie publique a saisi dix animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de trois propriétaires.

— Jeudi matin, vers cinq heures, la police de sûreté a arrêté à son domicile, rue Solferino, 13, Placide De Smets, menuisier, âgé de 45 ans, condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel d'Avesnes, pour bris de clôture et rebellion. Il a été écroué au dépôt central.

— Alexandre Dufereau, 21 ans, peigneur, au Crétinier, à Wattrelos, a été arrêté jeudi matin pour infraction à une interdiction de séjour.

— La police de sûreté a arrêté jeudi matin, six enfants d'une dizaine d'années, inculpés de vol d'oiseaux empaillés provenant de la maison en démolition de M. le comte Mimerel, rue du Grand-Chemin.

— L'agent Daugiens, de service boulevard de Paris, a arrêté, jeudi, pour attentat à la pudeur, un individu correctement vêtu, et paraissant âgé d'une trentaine d'années.

Lannoy. — *Interruption de circulation..* — Par arrêté préfectoral, la circulation est interrompue jusqu'au samedi 16 juin sur la route départementale n° 19, dans les rues de Roubaix, de Tournai et des Bouchers à Lannoy. La circulation se fera par les voies latérales de la dite route.

Leers. — *Réunion du Conseil municipal.* — Jeudi à cinq heures et demie du soir, les membres du Conseil municipal de Leers se sont réunis en session ordinaire dans le local habituel de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire; 18 conseillers sur 23 étaient présents :

MM. Courier maire, Hespel et Truffaux adjoints, Ducatillon, Fournie Pierre, Carrette, Constant Picavet, Dubar, Plouvier, Decalonne, Lepoutre, Derache, Duthoit, Meurisse, Salembier, Dupire, Fournie Charles.

Etaient absents : MM. Delbecq, Becquart, Leroy, Lepers et Dubez.

M. Charles Fournie est nommé secrétaire.

M. le Maire, après avoir déclaré la séance ouverte, donne lecture de l'arrêté préfectoral ordonnant une session budgétaire dans le courant du mois de mai.

M. Truffaux, adjoint, rend compte du budget pour l'exercice 1893.

Les recettes s'élèvent, dit-il à 26.866 fr. 17. Les dépenses à 28.572 fr. 59 de là un excédent de dépenses de 1.706 fr. 42. Mais le reliquat de l'exercice 1892 étant de 2.738 fr. 92, après avoir comblé le déficit il reste encore 1.026 fr. 53 qui est l'excédent des recettes pour l'exercice 1893. Ces compte approuvés par le Conseil municipal, le secrétaire de la mairie donne lecture du budget additionnel pour 1894.

M. Picavet demande au Conseil de vouloir bien allouer *une somme quelconque à l'institutrice de la 3e classe lui* ayant été supprimé dernièrement.

Il est donné lecture d'une lettre de Mme l'institutrice, priant le Conseil municipal de vouloir bien lui allouer une somme de... en compensation des 300 fr. qu'on lui a supprimés.

C'est dépenser de l'argent mal à propos, s'écrie M. Derache; nous avions des religieuses, pourquoi nous a-t-on imposé une institutrice; le Conseil et les habitants s'y opposaient pourtant.

M. Picavet répond que ce n'est pas une raison pour frustrer l'institutrice de son traitement.

M. Derache réplique qu'il faut protester afin de signifier nettement au Préfet qu'une institutrice était absolument inutile à Leers.

M. le Maire propose de mettre aux voix la demande de subvention de 150 francs formulée par M. Picavet. 13 voix votent pour, 5 contre.

Le budget additionnel, 461 fr. 53, est destiné aux différentes subventions, ou aux cas imprévus.

M. le Maire dit avoir reçu une demande de subvention de M. Roche, agent voyer, et demande au Conseil combien il serait bon de lui allouer.

« Absolument rien, déclare M. Célestin Dupire ; si on lui alloue quelque chose, je donne ma démission. Il ne fait pas la moitié de ce qu'il devrait faire, il promet et rien de plus. Quand il aura agi, on verra s'il y a lieu de lui allouer quelque chose. »

Le Conseil passe outre et alloue une gratification de 61 fr. 53 à M. le secrétaire de mairie pour surcroît de travail dans les rôles d'inscriptions des étrangers.

M. le secrétaire donne lecture du budget primitif de 1895. Il est interrompu par M. Derache qui demande qu'on annule la diminution de traitement de 100 fr. infligée récemment à M. Vitré, instituteur.

Voilà un homme, dit-il, qui est entièrement dévoué à la commune; instituteur de 1re classe, il pourrait « aller en ville » s'il le voulait. Soyez bien certains que vous n'aurez pas, après lui, un instituteur aussi zélé que M. Vitré.

M. Picavet revient de nouveau sur la suppression des 300 francs de Madame l'institutrice et déclare qu'il ne voit pas pourquoi M. Vitré ne se contenterait pas de 1900 fr. quand Mme Gosselin n'a que 1200 fr.

L'assemblée passe outre.

Le Conseil décide que la répartition de la somme allouée aux écoles de garçons et filles pour les prix des élèves sera faite proportionnellement à leur nombre.

En terminant, M. le Maire communique au Conseil les conditions d'un marché à conclure entre la commune et M. Lenoir, libraire à Lille, pour les fournitures classiques.

M. Lenoir s'engage à livrer les 600 francs de marchandises demandés moyennant 25 0/0 de rabais. Le Conseil ratifie ce marché.

La séance est levée à 7 h. 30.

Cours de dessin et de peinture pour les jeunes filles. — Mlle de Saint-Amour, Roubaix, rue de la Gare, 16, (le lundi, de 10 h. à midi). 76409

COMMUNICATIONS
BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40
Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13 (treize). Ne pas confondre !**
A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'In lustrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 135, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Cornelle, 7, près le boulevard d'Armentières.
A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.
A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).
A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1: rue de Juliers, 65.
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de la société des « Anciens sous-officiers français rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle, aura lieu dimanche prochain, 27 mai, à 5 h. 1/2 du soir, au café Pandore, rue Pauvrée. Tous les camarades qui ne font pas partie de la société sont également invités à y assister.

AVIS IMPORTANT. — MM. les employés et ouvriers industriels et de tous corps de métiers, ayant obtenu une médaille d'ancienneté, sont priés de s'adresser rue du Collège, estaminet du Sans-Souci, n° 68, à Roubaix, pour s'entendre pour la formation d'une société « Les anciens médaillés ».

La réunion aura lieu le dimanche 27 mai, à cinq heures du soir.

LA COMMISSION du club « Fin-de-Siècle » a l'honneur de prévenir le public que le tirage de sa brillante tombola aura lieu le lundi 28 juin, et prie les personnes qui désireraient encore des billets, de se présenter à son local, chez Mme veuve Couteau, rue de la Vigne, 70, ou chez le président, M. J. Plançon, rue de l'Ommelet, 74.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concisse donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 7573

Une jeune fille, bien élevée, munie d'un brevet supérieur, enseignant déjà dans quelques bonnes familles, dispose encore de quelques heures par jour. Références de premier ordre. Ecrire au bureau du journal, initiales A. M. A. N. 76213

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent
I